



RESULTATS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET en date du 15 février 2023 relatif à l'attribution des bassins extérieurs n°23 et 21, port Ouest

AMI Publié sur le site internet et de la Communauté de communes et diffusé par le CRC.

Candidatures à adresser, avant le 27 février 2023, à 19h :

A l'attention de M. le Président du Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord, à l'adresse :
CRCBN - Contact contact@crcbn.com.

A l'attention de M. Le Vice-Président en charge du développement économique et de l'emploi, à l'adresse
: entreprendre@ccdol-baiemsm.bzh.

Typologie : AOT bassins extérieurs

Durée d'attribution : Durée d'attribution : durée identique aux AOT bâtiments en cours

Critères d'attribution :

**Critères d'attribution définis en commission portuaire du 17 juin 2022,
Validés en bureau communautaire du 12 juillet 2022, approuvés par délibération du conseil
communautaire en date du 21 juillet 2022**

- 1 - Détention d'une concession conchylicole en Baie du Mont Saint-Michel
 - 2 - Régularité fiscale : acquittement des CPO, taxes et redevances ; respect du règlement du port
 - 3 - Renouvellement de l'AOT
 - 4 - Non détention d'un bassin (intérieur ou extérieur)
 - 5 - Être pêcheur à pied professionnel
- Dans le cas où plusieurs demandeurs seraient concernés, le choix se fera par voie de tirage au sort*

Liste des espaces à attribuer :

N° de bassin	Occupant précédent	Nombre de réponses	Résultat
23	M. LEBEAU	1	Annulation de la disponibilité du bassin par M. LEBEAU le 15 février 2023 (agrément sanitaire)
21	M. TURMEL	5	Attribution à M. DELAMARCHE et Mme VIRLOUP, société CAP GIGAS Critère : renouvellement de l'AOT

Résultats validés en Commission portuaire du 2 mars 2023 et en bureau communautaire en date du 22 mars 2023.

Pour faire valoir ce que de droit,

Jean-François GOBICHON
Vice-président délégué au Développement
Economique et à l'Emploi

